

Protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics

Une Assemblée générale MFP sous le signe de « l'équité et la solidarité »

Un Manifeste MFP pour une politique ambitieuse de la PSC dans la Fonction publique

Dans le cadre de son Assemblée générale, la MFP présente un premier bilan de son prochain Manifeste posant la méthode d'analyse qu'elle emploiera pour critiquer, dans tous les sens du terme, les futurs scénarii d'évolution de la PSC proposés par le Gouvernement, dans le cadre de l'article 17 du projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Une méthode à la double tonalité : la recherche de l'équité et la préservation des solidarités.

15 mois pour convaincre !

Pour porter cette ambition, dans le prolongement de ses précédentes campagnes de communication, la MFP adopte une stratégie « grand public », au travers de deux « films vérité » au slogan évocateur « *Pour les agents de la fonction publique, nous voulons l'équité et la solidarité. Oui, l'équité et la solidarité.* ».

Dévoilé devant les délégués de la MFP, ces nouveaux supports accompagneront la mobilisation des militants, à Paris et en région, pour marteler les premiers constats et analyses des travaux MFP sur le dossier PSC.

Une mobilisation qui sera organisée tout au long des 15 mois que durera la « gestation » par voie d'ordonnances du dossier PSC.

Face à l'étatisme ambiant au service d'une vision ultra-libérale qui exacerbe la concurrence, la MFP veut opposer « *l'étatisme solidaire* » : une vraie régulation au service des solidarités pour renforcer la protection sociale des agents publics.

[Lien pour visualiser les deux films "équités et solidarité"](#)

[Lien pour télécharger le pré-manifeste pour une politique ambitieuse de la PCS dans la FP](#)

Contacts presse :

Mutualité Fonction Publique : Laurence Tribillac
laurence.tribillac@mfp.fr / 07 85 96 12 74

À propos de...

La Mutualité Fonction Publique – présidée par Serge BRICHET - regroupe 20 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance.

En 2019, les mutuelles de l'Union :

- couvrent 6,5 millions de personne*
- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires*